

Concédant



**Est
Ensemble**
Grand Paris

QUADRIUM
100 av Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE

Aménageur



Immeuble Carré Plaza
15/17 Promenade J.Rostand
93022 BOBIGNY CEDEX

ZAC DU QUARTIER DURABLE DE LA PLAINE DE L'OURCQ

A NOISY-LE-SEC

ANNEXE N°3 AU CCCT

Secteur Triangle Ourcq Ouest

Etude de Dimensionnement des équipements relatifs à la gestion des déchets

9 février 2018 V2

Pour une gestion en bacs, prévoir :

Besoin des résidences mobilité et étudiantes: Des locaux poubelles de 155 m² correctement répartis sur l'ensemble des 2 résidences.

Pour la collecte, prévoir une aire de présentation des bacs sur domaine privé en limite de domaine public ou l'implantation du local sur domaine privé avec accès direct sur domaine public.

Pour une gestion en PAVE, prévoir 5 PAVE :

Pour la résidence mobilité : 1 PAVE OM + 1 PAVE CS

Pour la résidence étudiante : 1PAVE OM /1 PAVE CS

La collecte du verre est mutualisée pour les 2 résidences : 1 PAVE Verre

Pour la collecte des encombrants, prévoir :

Besoin des résidences mobilité et étudiantes: Des locaux encombrants de 30 m² correctement répartis sur l'ensemble des 2 résidences.

Pour la collecte, prévoir une aire de présentation sur domaine privé en limite de domaine public ou l'implantation du local sur domaine privé avec accès direct sur domaine public.

Pour la collecte des déchets d'activités :

Chaque activité doit avoir son propre local poubelles. Et en aucun cas celui-ci ne peut être partagé avec le local poubelles dédié aux habitants.

La collecte des encombrants est uniquement pour les habitants.

En PJ,:

- la note technique de préconisations liées à la gestion des déchets d'un bâtiment collectif ou individuel à usage d'habitation ou d'activités ;
- la note méthodologique sur le déroulement d'un projet de conteneurisation en points d'apport volontaire enterrés (PAV) ;
- la note technique relative aux points d'apport volontaire enterrés